

Mathon, Etienne. *Annuaire de législation Haïtienne ... contenant les lois votées par les Chambres législatives en l'année 1909 et les principaux arrêtés d'intérêt général; sixième année.*
 Port-au-Prince : Imp. J. Verrollot, 1910. pp. 19

LOI ÉRIGEANT EN QUARTIER LE POSTE MILITAIRE «CARREFOUR GENTAL»

Votée à la Chambre le 6 Août.—Au Sénat le 27 Août.—
 Promulguée le 28 Août.—(*Moniteur* du 8 Septembre 1909.

Considérant que l'importance du poste militaire de «Carrefour-Gental,» au point de vue politique, mérite l'attention des grands Pouvoirs de l'Etat ;

Considérant qu'en raison de la situation stratégique de ce point de l'arrondissement des Cayes, et vu aussi l'augmentation de sa population il y a lieu de l'ériger en quartier ;

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Usant de l'initiative que lui accorde l'article 69 de la Constitution,

A proposé,

Et le Corps Législatif a rendu la loi suivante :

Art. 1^{er}.— Le poste militaire de «Carrefour Gental» dépendant de la commune de Torbeck, arrondissement des Cayes, est érigé en quartier.

Art. 2.— La présente loi abroge toutes lois et dispositions de loi qui lui sont contraires et sera exécutée à la diligence des Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne.
